

Association Artistique
des Chemins de Fer Français

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

vendredi 10 octobre 2025



procès-verbal



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PARIS LE VENDREDI 10 OCTOBRE 2025

Présents :

BAYARD Nathalie	secrétaire
BONOMI Kay	
CARON Marylin	
GAZENGEL Marie-Antoinette	vérificatrice aux comptes
GONDO Jean-Jacques	président
GUENARD AIT-ALI Ghenima	vice-présidente
JOLIOT Florence	
LEGEARD Andrée	
MEROLLE Rita	
SABATIER Françoise	
WALL-BONNET Andréa	
WALLERAND Georges	vice-président et représentant le comité UAICF NORD

Excusés :

GUILLAUME Catherine	
LE BRIS Françoise	trésorière
OLCZAK Bernard	
PETITDEMENGÉ Catherine	
YAMAMOTO Haruko	

Jean-Jacques Gondo, Président de l'AACFF, remercie une nouvelle fois l'ensemble des participants de s'être déplacé pour assister à cette assemblée générale.

Il passe ensuite à la parole à Georges Wallerand, Vice-Président de l'AACFF et secrétaire du comité UAICF Nord. Il représente donc aujourd'hui également P. Miguel, Président du comité UAICF Nord, qui n'a pu se déplacer pour raisons professionnelles, et donne lecture du texte qu'a transmis P. Miguel :

« Merci à Georges d'être mon porte-parole ce matin. J'aurais adoré être parmi vous aujourd'hui mais mon employeur légitime ne l'entend pas de cette oreille... »

Je pense que Jean-Jacques va résumer de main de maître le dynamisme de votre association, aussi je n'interviendrais pas sur ce point.

Une année nouvelle s'annonce qui nous conduira au mois de décembre 2026 à fêter dignement le bicentenaire du Chemin de Fer en France. Durant quatre semaines, les associations du comité Nord se succéderont à Compiègne afin de montrer le savoir-faire de nos sociétés d'agents dans l'histoire du rail. Les plus anciens témoignages de ces débuts ont été fixés pour la postérité par les peintres et les dessinateurs.

L'AAACF a donc toute sa place dans cette manifestation et nous comptons sur sa participation. D'ailleurs, vous avez déjà commencé à la soutenir puisque le logo du bicentenaire sort de vos ateliers.



Association artistique des chemins de fer français

L'AAACF est une association qui compte beaucoup au sein du comité Nord puisque vous avez trois membres qui participent activement à l'animation du comité qui sont toujours force de proposition. Sa collaboration fidèle aux ÉCHOS DU NORD est également importante chaque trimestre. Si toutes les associations avaient cette vitalité... Merci à ses animateurs pour leur implication

Je ne vais pas vous tenir des heures avec des discours et des envolées lyriques, je vous souhaite d'excellent travaux d'assemblée générale et une excellente année à venir dans vos activités. »

P.M. Jumeaucourt, secrétaire du CASI SNCF de Paris-Nord, a été excusé à cette AG. Il a été demandé qu'il nous transmette une intervention que nous aurions lue en séance mais sans réponse.

JJ. Gondo, Président de l'AACFF, rappelle que le dossier d'assemblée générale a été transmis par courriel à l'ensemble des adhérents ; il figure également sur le site internet de l'association. Pour répondre aux différentes demandes, le dossier sera imprimé à l'attention des adhérents présents à l'AG.

L'ordre du jour est donc abordé.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire 2024

Aucune remarque n'est parvenue concernant ce PV. Il a été transmis aux adhérents, au comité UAICF Nord, au CER SNCF de Paris-Nord ; il est également sur le site Internet de l'AACFF.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Rapport moral 2024

Le rapport moral a été transmis avec la convocation et mis en ligne sur le site internet de l'association. N. Bayard n'apporte aucun commentaire complémentaire mais souligne le fait que les responsables de l'association s'efforcent à maintenir la proportion de cheminots/extérieurs à 75/25. Pour info, à ce jour, la composition des adhérents de l'AACFF est comme suit :

- 2 cheminots actifs
- 11 cheminots retraités
- 13 ayants droit
- 7 extérieurs
- 1 famille
- soit un total de 34 adhérents dont 9 adhésions enfants
- cheminots : 79% - extérieurs : 21%

Pour information, en 2026, 3 cheminots inscrits en janvier ne reviendront plus à l'atelier. Le quota extérieur étant dépassé (24% au lieu de 20%), l'AACFF n'accueillera plus d'extérieurs avant d'avoir l'adhésion d'au moins 3 cheminots ou ayants droit. Suivant le règlement intérieur, les adhérents extérieurs qui ne viennent pas pendant 3 ans consécutif seront exclus automatiquement l'année suivante de notre atelier.

Le rapport moral soumis aux votes est adopté à l'unanimité.



3. Finances

a) rapport financier 2024 et rapport des vérificateurs aux comptes

Le résultat de l'exercice est positif (+ 6 656,31 €) :

- compte bancaire : 1 424,11 €
- livret A : 4 976,48 €
- en caisse : 255,72 €

Le rapport financier et le rapport de la vérificatrice aux comptes sont adoptés à l'unanimité.

b) budget 2026

c) détermination de la cotisation de l'AACFF pour 2026

Rappel des tarifs en 2025 :

Adulte :

- Adhésion 30 € pour les cheminots, ayants droit et assimilés
- Adhésion 45 € pour les extérieurs
- Cours : tous adhérents 25 € pour un cours + 15 € par cours suivants

Enfant :

- Adhésion avec cours et prêt du matériel
- cheminot = 40 €
- extérieur = 50 €
- Goûter : sirop + gâteaux environ 8 euros/semaine = 32 €/mois

Compte tenu de la bonne santé financière de l'association, le bureau a décidé de ne pas augmenter les tarifs en 2026 des cheminots et des extérieurs, adultes et enfants.

Les deux points sont liés puisque les cotisations auront un impact sur le budget.

Le bureau de l'AACFF propose donc de maintenir les cotisations « cheminots » à 30 € et pour les extérieurs, à 45 €. Les cours sont maintenus aux mêmes niveaux :

- 1^{er} cours : 25 €
- cours suivants : 15 € par cours

Pour l'achat de matériel :

- 2024 : aucun achat de matériel
- 2025 : février achat de 3 chauffages électrique TOTAL : 209,97 €

Pour l'achat de matériel en 2026, F. Joliot demande le renouvellement des chaises pour plus de confort ou tout au moins de coussins.



Association artistique des chemins de fer français

Pour le changement des chaises, le problème est que l'expérience montre que par le passé, des adhérents ont amené du matériel sans s'occuper de débarrasser l'ancien matériel. A souligner que lorsqu'un adhérent a une idée, il devra s'occuper de faire faire le devis, le transmettre au bureau, et dès accord, il pourra en faire la commande en s'occupant, si nécessaire, de débarrasser l'ancien matériel.

Pour répondre à F. Joliot, elle transmettra au bureau un devis pour l'achat de coussins et dès accord, elle s'occupera de leur acquisition.

Le matériel de base de l'atelier, comme le papier par exemple, ne peut servir qu'exceptionnellement en cas d'oubli et à l'arrivée de nouveaux adhérents qui n'ont pas encore leurs matériels.

Il est rappelé que le matériel de base est à la charge de l'adhérent. Une liste de matériel par activité est à disposition sur le tableau blanc de l'atelier et également consultable sur le site à la page « Inscription cours ».

Une charte d'engagement devra être signée par chaque adhérent avec sa fiche d'inscription :

- je m'engage à respecter les jours et heures de cours
- je préviens mon animateur en cas d'absence au moins 24 heures à l'avance
- j'amène mon matériel de base (papier, toile, peinture, pinceau, crayon, etc.)
- je nettoie ma place après chaque cours
- aux pauses café, je nettoie ma tasse, je l'essuie et je la range

D'autres engagements pourront y être ajoutés.

Pour l'approvisionnement : café, thé, collation et produits d'entretien, Ghénima s'en charge depuis 2017.

L'AACFF est abonné actuellement à 3 revues « Plaisir de peindre » et « l'art de l'aquarelle » et à une revue bimestrielle « Passion Dessin » sur l'initiation au dessin, pour un total de 110 € environ/an. Les adhérents peuvent les emprunter pendant 15 jours.

Le budget, soumis aux votes, est adopté à l'unanimité ; il figure à l'annexe 1 de ce PV.

d) désignation d'un vérificateur aux comptes pour 2025

Marie-Antoinette Gazengel se représente à ce poste : elle est élue à l'unanimité.

Pour le second vérificateur aux comptes qui doit être désigné par le CASI SNCF de Paris-Nord, l'association ne reçoit aucune information du CASI SNCF de Paris-Nord.

4. Activités de l'association

a) locaux

Ne pas oublier que nous sommes dans une zone sécurisée et en cas de contrôle les adhérents doivent avoir sur eux la carte UAICF avec la vignette de l'année et que tous les adhérents doivent signer à l'accueil la feuille à leurs arrivées et départs.



Association artistique des chemins de fer français

En cas de besoin, seuls les membres du bureau et les animateurs peuvent emprunter la clé de l'atelier peinture au gardien.

Pour faciliter le travail du Bureau surtout de la trésorière, pour rappel, il serait bien que les adhérents en début d'année règlent leur adhésion dès leur 1er jour d'arrivée, ce qui éviterait les relances toujours désagréables et les va-et-vient à la banque pour amener les chèques.

De plus les adhérents qui s'inscrivent aux cours s'engagent à y participer tout le long de l'année. En cas d'absence, prévenir le plus tôt possible l'animateur (téléphone ou texto de préférence au mail pour un délai court). Le mieux est de prévenir dans le groupe WhatsApp de votre activité.

Pour ce qui est relatif aux cours, les horaires sont les suivants :

- mardi : cours d'aquarelle animée par Marinette de 14 h 30 à 16 h 30 ;
- mercredi : cours de peinture enfant de 6 à 16 ans de 14 h 00 à 16 h 00, animé par Georges et Ghenima et cours de dessin adultes de 16 h 30 à 18 h 30 animé par Jean- Jacques ;
- jeudi : permanence assurée par Catherine et Françoise de 14 h 30 à 19 h ;
- cours de peinture à l'aérographe animé par Jean-Jacques à définir selon les disponibilités des inscrits et de l'animateur ;
- samedi : cours de pastel animé par Catherine de 10 h 00 à 12 h 00.

Les adhérents qui s'inscrivent aux cours s'engagent à y participer tout le long de l'année. Ainsi, en cas d'absence, l'adhérent s'engage à prévenir le plus tôt possible l'animateur.

Enfin, l'AACFF ayant dépassé son quota d'extérieurs SNCF, les adhérents extérieurs qui souhaitent s'inscrire seront mis sur liste d'attente. Rappelons que le bureau a décidé qu'un extérieur qui n'assisterait pas à trois assemblées générales consécutives ne sera plus admis à l'atelier.

Le bureau a également décidé de rédiger une charte de bonne conduite qui devra être signée lors de l'adhésion et qui engage l'adhérent à respecter certaines règles de savoir-vivre.

b) manifestations

En 2026, l'AACFF souhaite organiser plusieurs événements :



- [exposition virtuelle](#) avec le thème « Paris » en mars/avril
- [projet de démonstration](#) des activités au restaurant de Paris-Nord et Paris-Est
- [2026](#) : les 40 ans des CE/CASI SNCF (1986 – 2026)
- en avril, avec une animatrice du CLEC (cercle littéraire des écrivains cheminots), Marie-Christine Vacavant propose de préférence le vendredi, [un après-midi d'écriture autour d'une peinture](#)
- [sortie](#) à l'extérieur pour peindre
- [sortie](#) avec le cercle culturel des cheminots de Paris Nord (Gérard De Beukelaer)



En 2027 : bicentenaire de la SNCF à Compiègne avec la participation de la mairie. Une grande salle où toutes les activités UAICF pourront être présentées sur des thèmes ferroviaires pendant 3 semaines (à définir). Le logo de ce bicentenaire a été réalisé par l'AACFF (JJ. Gondo).



Association artistique des chemins de fer français

Exposition de peinture à thème ferroviaire avec d'autres associations d'arts graphiques.

Toutes les expositions et manifestations sont ouvertes à tous les adhérents (débutant et confirmé).

Enfin, proposition en janvier 2026 de définir un après-midi pour manger la galette des Rois (offert par l'association) après un repas pris en commun.

c) communication

Le site **AACFF** (<http://aacff.uaicf.asso.fr/>) est mis régulièrement à jour avec toutes les informations sur nos activités (horaires, tarifs, inscriptions à télécharger, etc.) : on y trouve également les documents administratifs...

Jean-Jacques rappelle que les adhérents peuvent envoyer jusqu'à 10 photos de leurs tableaux ou dessins pour mettre sur le site. Il suffit d'envoyer les photos par mail ou SMS. Toutes les explications sont sur le site à la page « Galerie ». Il y a encore 4 adhérents qui n'ont pas de peinture sur le site.

L'AACFF dispose d'une page **Facebook** (Aacff Atelier de Peinture) plutôt factuelle. Nathalie la met à jour et demande à ce que les adhérents qui disposent d'un compte Facebook deviennent « amis » et likent régulièrement les posts.

Ensuite, les salons virtuels sont réalisés par Nathalie via **Wixsite** (<https://aacffuaicf.wixsite.com/exposition>).

L'Écho du Nord est réalisé par Georges Wallerand, chargé de la communication au comité Nord : journal de 20 pages distribué dans les associations, également à lire ou télécharger sur le site du comité Nord (lien avec le site AACFF).

Pour alimenter ce journal, il faut de la matière, aussi s'il y a des volontaires pour réaliser des articles avec photos de nos manifestations ou sur une exposition extérieure qu'ils ont été voir, ils seront les bienvenus.

Arts sur Rail a été créé en octobre 2015 pour accroître notre communication. Son but est de relater les activités ou un moment fort de notre association.

Sur proposition d'une adhérente, une carte reprenant les coordonnées de l'AACFF : adresse, tél., courriel, site, facebook... sera éditée et transmise aux adhérents.

Des groupes **WhatsApp** ont été créés. WhatsApp « Les pinceaux en folie » devrait pour la clarté visuelle être normalement réservé à la peinture de notre atelier et ne pas dériver sur des envois massifs de photos personnelles et de vacances. Si ce n'a déjà fait de créer un groupe WhatsApp par activité cela permettrait de désengorger les « Pinceaux en Folie » et d'être plus précis dans l'information.

La communication est l'affaire de tous et ne pas hésiter à faire de la promotion de nos activités auprès de ses connaissances cheminotes.

Enfin, le calendrier 2025 ayant plu, l'AACFF donne son accord pour en refaire un pour 2026 : les photos des œuvres seront prises sur le site de l'association.



Association artistique des chemins de fer français

5. Élection du bureau :

F. Le Bris, pour des raisons familiales, ne peut se représenter à son poste de trésorière. Rita Merolle, cheminote retraitée, a accepté de présenter sa candidature comme trésorière à l'AACFF.

Nom	Responsabilité	Candidature	Résultats
Jean-Jacques Gondo	Président	se représente	Unanimité
Ghenima Aït-Ali Guénard	Vice-présidente	se représente	Unanimité
Georges Wallerand	Vice-président	se représente	Unanimité
Françoise Le Bris	Trésorière	ne se représente pas	
Rita Merolle	Trésorière	se présente	Unanimité
Nathalie Bayard	Secrétaire	se représente	Unanimité

Nous tenons à remercier F. Le Bris pour ses années d'exercice en tant que trésorière de l'AACFF et souhaitons la bienvenue à Rita Merolle, notre nouvelle trésorière.

6. Questions diverses

Le bureau, réuni ce matin, proposera d'organiser en 2024 une journée complète – hors cours – sous la responsabilité d'un animateur. L'animateur ou le membre du bureau indiquera donc suffisamment à l'avance aux adhérents qu'il ouvrira l'atelier le lundi ou le vendredi d'environ 10 h 00 à 16 h 00, avec possibilité de déjeuner ensemble à l'atelier (repas froid) : ce sera une journée libre pour peindre ou dessiner... Aucun cours ne sera donné car l'animateur viendra également peindre « pour lui ! » mais bien sûr, si besoin, un adhérent pourra recevoir un conseil des uns ou des autres. Un nombre minimal de personnes sera fixé et l'AACFF demandera aux personnes intéressées de prévenir l'animateur en cas de désistement.

La séance est levée à 16 h 00.

Le Président

Jean-Jacques Gondo

La Secrétaire

Nathalie Bayard

AACFF - BUDGET 2026

P
R
O
D
U
I
T
S

7560 - COTISATIONS

975,00 €

7560-1	Cheminots ou familles de cheminots
7560-2	Extérieurs
7560-3	Sympathisants
7560-4	Participation aux activités

cotisation de base	Nombre	Total
30,00 €	25	750,00 €
45,00 €	5	225,00 €
- €		- €
- €		- €

740 - SUBVENTIONS EN PROVENANCE

200,00 €

a) de l'UAICF	7400 - Fonctionnement
	7401 - Matériel
	7710 - Exceptionnelles

200,00 €
- €
- €

b) du CASI	7404 - Matériel
	7405 - Autres

- €
- €

c) 7406 - autres subventions
d) 7410 - des municipalités

- €
- €

7725 - AVANCES - PRETS

- €

7640 - PRODUITS FINANCIERS - INTERETS DES PLACEMENTS

140,00 €

AUTRES PRODUITS

680,00 €

7180 - Abonnements
7781 - Dons
7060 - Encaissement des cours
7245 - Manifestations pour le compte de tiers
7255 - Participation aux frais de manifestations
7515 - Participation aux frais de réunions
7782 - Recettes diverses
7240 - Rembt frais de transports pour manif. UAICF
7810 - Reprise sur amortissement

- €
- €
680,00 €
- €
- €
70,00 €
10,00 €
- €
- €

TOTAL DES PRODUITS

A 1 995,00 €

C
H
A
R
G
E
S

6240 - FRAIS DE MANIFESTATIONS, EXPOSITIONS, CONCOURS...

80,00 €

656 - COTISATIONS

180,00 €

6560 - U.A.I.C.F.
6561 - Autres

180,00 €
- €

67 - REMBOURSEMENTS

- €

6781 - Prêts
6725 - Avances

- €
- €

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

820,00 €

6511 - Assemblée générale du Comité
6510 - Assemblées et réunions
6160 - Assurances
6230 - Communication
6810 - Dotation aux amortissements
6231 - Editions de revues
6150 - Entretien et réparation du matériel
6270 - Frais bancaires
6300 - Impôts et taxes
6260 - Postes et télécommunications
6400 - Salaires et charges
6060 - Secrétariat (fournitures de bureau...)
6250 - Transport

- €
270,00 €
- €
180,00 €
- €
- €
120,00 €
40,00 €
60,00 €
- €
- €
150,00 €
- €

6061 - ACHAT DE MATERIEL ET EQUIPEMENT

150,00 €

6180 - ABONNEMENTS-REVUES

130,00 €

6780 - DIVERS (chauffage, EDF...)

500,00 €

TOTAL DES CHARGES

B 1 860,00 €

Résultat de l'exercice (A - B)

C 135,00 €

Appel à réserves si résultat négatif

D - €